



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

Fiche de poste n° : 03/2022_UEEA

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

<p>N° de fiche poste : 03/2022_UEEAS</p>	<p>Poste : Adjoint spécialisé « Coordonnateur d'une d'Unité Externalisée Élémentaire Austisme (UEEA) »</p>
<p>Descriptif et contexte du poste</p>	<p>L'organisation pédagogique de l'Unité Externalisée Élémentaire Austisme (UEEA) relève d'un co-pilotage entre l'IEN ASH et l'IEN de la circonscription du premier degré.</p> <p>L'enseignant spécialisé coordonnateur d'une Unité d'Unité Externalisée Élémentaire Austisme (UEEA) exerce ses fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none">- sous l'autorité hiérarchique et pédagogique (RDV de carrière) de l'IEN ASH.- sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de la circonscription du premier degré dans laquelle se trouve l'école d'accueil de l'UEEA. <p>L'UEEA constitue un dispositif pour des élèves atteints d'autisme âgés de 7 à 11 (voire 12) ans qui ne relèvent pas d'ULIS, mais d'IME et qui n'y trouvent de place à temps complet. Pour un accompagnement global, l'UEEA travaille en partenariat avec les services de soin et le service compétent des affaires sociales.</p> <p>Les élèves accueillis dans l'UEEA sont notifiés en situation de handicap par la CTES et relèvent d'une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins.</p> <p>L'enseignant spécialisé proposera des activités sociales, éducatives et d'apprentissages scolaires en lien avec leurs potentialités dans le cadre d'une scolarisation aménagée contractualisée (prise en compte des soins, rééducations, fatigabilité,...). Cette dernière se réalise en concertation avec les équipes soignantes, éducatives et avec les familles. Elle permet la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de chacun des élèves concernés. Si les élèves n'ont pas vocation immédiate ou systématique à être inclus dans les classes de l'école, en revanche, leur participation aux temps récréatifs, de restauration et de projets spécifiques sont à rechercher.</p> <p>Afin d'optimiser les progrès des élèves, une AVS collective et un personnel mairie (si possible) accompagnent l'enseignant spécialisé dans l'accueil des élèves.</p> <p>7 élèves maximum peuvent être inscrits dans l'UEEA.</p> <p>Conditions particulières :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Être Professeur(e) des écoles spécialisés, titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) parcours de formation « Enseigner en ULIS » (option D) et avoir une expérience ou une formation complémentaire spécifique liée à l'autisme.
<p>Missions générales</p>	<p>1. Organiser l'UEEA en élaborant un projet de fonctionnement articulé avec les projets de soins, éducatifs et si possible avec le projet d'école</p> <p>-Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'EDT de chaque élève, en fonction des</p>

	<p>indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS).</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organiser le travail de l'AVS de l'UEEA pour répondre au mieux aux besoins de chacun. -Gérer l'ensemble des regroupements et assurer les activités éducatives et d'enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les PPS. -Participer aux réunions d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant spécialisé référent afin de rendre compte de l'avancée du PPS de chacun de ses élèves. -Organiser les réunions de concertation en interne afin d'organiser en cohérence l'accueil de ses élèves, en fonction des potentialités de chacun dans une perspective « d'école inclusive ». -Assurer le lien et les concertations avec les familles, les professionnels de santé, des établissements et services médico-sociaux ou de santé amenés à accompagner les jeunes. -Veiller à la participation des élèves de l'UEEA, dans la mesure de leurs possibilités, à certaines activités éducatives, culturelles et sportives proposées dans le cadre du projet d'école. <p style="text-align: center;">2 - Porter une attention particulière à la validation du socle commun et au projet personnalisé intégré au projet personnalisé de scolarisation (PPS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tenir son rôle de personne ressource auprès des équipes en tant que spécialiste de l'adaptation des situations d'apprentissage dans des situations de handicap.
<p>Qualifications et Compétences requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre capable de mettre en œuvre les capacités professionnelles spécialisées. ➤ Etre informé des structures, des dispositifs et des problématiques de l'Education, de l'inclusion scolaire et plus particulièrement des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, lié en particulier à l'autisme. ➤ Etre capable de participer à l'identification des besoins éducatifs particuliers. Mettre en œuvre des actions pédagogiques adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec les projets personnalisés. ➤ Avoir une expérience confirmée du travail en équipe (enseignants, ESR, AVS) et en partenariat (personnels médicaux et paramédicaux, travailleurs sociaux, mairie, parents) et être capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles au sein d'une équipe pluri-catégorielle. ➤ Avoir des capacités pour organiser, structurer son action et anticiper les échéances. ➤ Avoir des qualités relationnelles et humaines et être disponible. ➤ Etre à l'écoute de l'autre et communiquer avec aisance tant à l'oral qu'à l'écrit (pour élaborer les comptes rendus, les synthèses, les projets personnalisés individualisés). ➤ Savoir rendre compte de son action (équipes pédagogiques, IEN, parents).

Postes vacants et rattachement administratif	Ecole Taimoana (Papeete), Circonscription 4 (Papeete/Pirae) Circonscription 12 (ASH)
Modalités de recrutement et dépôt des candidatures	<p>>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de candidature portant un avis circonstancié de l’IEN d’origine - Curriculum vitae <p>>Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d’un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : gestco.brh1@education.pf)</p> <p>>Les candidats seront convoqués pour un entretien (30’) avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l’éducation et des enseignements ou son représentant.</p> <p>> L’entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé des motivations du candidat ; - questionnement de la commission. <p>La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée selon le calendrier suivant</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la DGEE (Pôle PRH1) : le vendredi 08 avril 2022 avant midi <p><u>Date des entretiens</u> : Courant Avril-Mai 2022</p> <p><u>Lieu</u> : DGEE, site Tuterai Tane, bureau de l’IEN ASH</p>